



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Rodez, le **21 MARS 2023**

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral n°12-2022-09-23-00005 du 23 septembre 2022, votre exploitation a été mise en demeure en application de l'article L.171-8 du Code de l'environnement de respecter les prescriptions applicables aux activités de tri et transit de déchets, implantée sur la commune de Sébazac-Concourès (12).

L'inspection du 2 mars 2023 a permis de constater le retour à la conformité de votre installation.

En conséquence, je vous informe par la présente de la levée de la mise en demeure prise par l'arrêté du 23 septembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Isabelle KNOWLES

SAS VEOLIA PROPRETE MIDI-PYRENEES
Fond de Frau
Route de Villecomtal
12740 Sébazac-Concourès

DREAL Occitanie

Cité administrative 19 rue de Ciron – Bat A

81013 ALBI Cedex 09

Tél : 05.81.27.54.85

Mél : fabrice.louvar-de-pontlevoye@developpement-durable.gouv.fr

